



STAGES Vacances de Printemps 2020

Régates de Royan



<input type="checkbox"/> SEMAINE 15 : 5 jours du lundi 6 au vendredi 10 avril	<input type="checkbox"/> CATSY (à partir de 8 ans)	14h30-16h30	170€
	<input type="checkbox"/> NEWCAT 12 (à partir de 11 ans)	14h30-16h30	180€
<input type="checkbox"/> SEMAINE 16 : 4 jours du <u>mardi</u> 14 au vendredi 17 avril	<input type="checkbox"/> CATSY (à partir de 8 ans)	10h-12h	136€
	<input type="checkbox"/> NEWCAT 12 (à partir de 11 ans)	14h-16h	144€
	<input type="checkbox"/> CATA ados (à partir de 14 ans)	10h-12h	152€
<input type="checkbox"/> SEMAINE 17 : 5 jours du lundi 20 au vendredi 27 avril	<input type="checkbox"/> OPTIMIST (à partir de 6 ans)	14h-16h	165€
	<input type="checkbox"/> CATSY (à partir de 8 ans)	14h-16h	170€
	<input type="checkbox"/> NEWCAT 12 (à partir de 11 ans)	14h-16h	180€
<input type="checkbox"/> SEMAINE 18 : 4 jours du lundi 27 au <u>jeudi</u> 30 avril	<input type="checkbox"/> OPTI / CATSY (à partir de 6 ans)	10h-12h	136€
	<input type="checkbox"/> NEWCAT 12 (à partir de 11 ans)	14h-16h	144€
Licence (Passeport voile 2020 obligatoire)			11,50€
TOTAL			

LE STAGIAIRE	LE PAYEUR
Nom / Prénom :	Nom / Prénom :
Date de Naissance :	Date de Naissance :
Adresse (permanente) :	Adresse (si différente) :
CP / Ville :	CP / Ville :
Contact Tel :	
Adresse Mail (champs obligatoire) :	
Informations éventuelles concernant le stagiaire (exemple : traitement médical) :	
Autorisation parentale et acceptation des conditions d'inscription	
<input checked="" type="checkbox"/> STAGIAIRES MINEURS : Le stagiaire est autorisé à participer aux stages de voile des Régates de Royan. Son représentant légal atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter sans restriction.	
Le stagiaire <input type="checkbox"/> est autorisé <input type="checkbox"/> n'est pas autorisé à quitter seul le club après le stage.	
<input checked="" type="checkbox"/> STAGIAIRES ADULTES : Le stagiaire atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter sans restriction.	
Date et Signature (d'un représentant légal pour les moins de 18 ans) :	

CONDITIONS D'INSCRIPTION 2020

L'Association « Régates de Royan », affiliée à la Fédération Française de Voile, est régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901 et agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports comme association sportive ayant pour objet la pratique de la voile sous le n° 96 17 02 S.

L'inscription au stage implique la pleine acceptation des conditions d'inscription

Réservations : Un acompte minimum de 20% et la fiche de renseignements complétée et signée sont obligatoires pour toute réservation au guichet ou par courrier. Les pré-réservations par téléphone ou courrier électronique sont valables 15 jours et au plus tard jusqu'au lundi qui précède le stage. Passé ce délai, à défaut de régularisation (acompte + fiche de renseignements) la place pourra être attribuée à un autre stagiaire. **Les inscriptions en ligne supposent un paiement intégral du stage dès la réservation** (avec possibilité de souscrire à une assurance annulation)

Règlement des prestations : Pour les inscriptions au guichet ou par courrier, 20% minimum sont versés à la réservation, le solde est réglé **le premier jour du stage**. Pour les inscriptions en ligne, la totalité du règlement est requis à la réservation.

Annulation de stage ou absence du stagiaire : En cas d'annulation, l'acompte versé à la réservation ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure. De même, en cas d'absence du stagiaire pour convenance personnelle, les séances ne seront ni remboursées, ni remplacées.

Annulation ou suspension de séance : En cas d'annulation ou de suspension de séance pour raison météo et/ou de sécurité, le club proposera, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (report ou allongement de séance, remplacement par une activité à terre). **Il ne sera procédé à aucun remboursement**. En cas d'annulation du stage en raison d'un effectif insuffisant (un minimum de 3 ou 4 stagiaires, selon les supports, étant nécessaire pour valider le stage), il sera proposé un autre stage, une autre date, un avoir, ou le remboursement intégral du montant versé à la réservation.

Assurance : Une **licence de la Fédération Française de Voile** en cours de validité est obligatoire pour participer aux stages. Une information précisant le montant des garanties des assurances associées à la licence FFV et les possibilités de souscription de **garanties complémentaires** est affichée à l'accueil et disponible sur demande. Dans le cas où vous souhaitez souscrire à l'une de ces formules de garantie complémentaire, contactez personnellement le groupe MMA/MDS par téléphone au 01.58.22.28.00 ou en remplissant le formulaire disponible sur demande au club.

Attestation de natation : **Les stagiaires doivent savoir nager** (25 mètres pour les moins de 16 ans, 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans). Pour le Jardin des mers, les enfants doivent ne pas présenter d'appréhension au milieu aquatique.

Responsabilité : Les stagiaires sont sous la responsabilité du club pendant toute la durée de l'activité. Il est demandé aux parents ou responsables des stagiaires mineurs de bien vouloir venir les chercher au club dès la fin de l'activité. **Le club ne peut être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de la période de l'activité (parent en retard ou enfant autorisé à quitter seul le club)**. De même, le club ne peut être tenu pour responsable de vols pouvant intervenir dans ses murs.

Autorisation de soins : En cas d'accident, le club est autorisé à faire pratiquer des soins par un médecin et à faire transporter le stagiaire à l'hôpital si nécessaire.

Certificat médical : Tous les stagiaires doivent présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile** (de moins de 3 mois).

Droit à l'image : Les Régates de Royan sont autorisées à utiliser des images représentant les stagiaires pour des actions de promotion ou de communication (documents publicitaires, site internet du club etc.)

Droit d'accès aux informations recueillies : Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.

Nous contacter : Régates de Royan – Promenade Pierre Dugua de Mons – 17200 ROYAN
Tel : 05.46.05.44.13 / Mail : regates.royan@wanadoo.fr / Internet : www.regatesderoyan.com